Lâ€™alliance public-privÃ©

Par Abdou B. La Tribune. 15/02/2007

Lâ€™alliance public-privÃ©

Par Abdou B. La Tribune. Jeudi 15 fÃ©vrier 2007

Partout dans le monde, essentiellement dans les pays dÃ©veloppÃ©s oÃ¹ les industries et lâ€™Ã©conomie sont performantes, agressives de jour en jour, les relations entre la culture, les espaces dÃ©mocratiques au plan politique, la libertÃ© dâ€™entreprendre et des lÃ©gislations incitatives sont balisÃ©es et transparentes. Lâ€™Ã©conomie de marchÃ© appliquÃ©e aux industries culturelles peut Ãªtre conciliÃ©e avec la courbe des investissements, les bÃ©nÃ©fices financiers, la rentabilitÃ© Ã©ducative et la satisfaction de besoins immatÃ©riels des citoyens. Lâ€™ensemble constitue une stratÃ©gie dont les liants seraient une planification chiffrÃ©e, la recherche et lâ€™expÃ©rimentation, des infrastructures et des activitÃ©s rÃ©parties entre les secteurs privÃ© et public.
A la base, et câ€™est fondamental, il y a la nÃ©cessaire volontÃ© politique consensuelle, prise en charge par le pouvoir et lâ€™opposition. Il y a clairement dÃ©finies et enregistrÃ©es toutes les obligations que doivent assumer les pouvoirs publics. Ces derniers sont initiateurs et comptables pour lâ€™avenir du rayonnement de la culture nationale avec tout ce quâ€™elle produit en amont et en aval, y compris dans toutes les dÃ©mocraties, hormis les Etats-Unis oÃ¹ il y a un capitalisme propre Ã lâ€™histoire des AmÃ©ricains. La responsabilitÃ© de lâ€™Etat, et non pas du seul ministÃ¨re de la Culture, est pleine dans lâ€™identification et la crÃ©ation de sources de financement, des compÃ©tences consensuelles et de la place que doit prendre lâ€™initiative privÃ©e. En dehors des secteurs qui sont de la seule prÃ©rogative de lâ€™Etat comme le sont les musÃ©es, la formation de pointe, le patrimoine sous toutes ses formes, lâ€™audiovisuel public, les aides au cinÃ©ma, la conservation sur tous les supports, les conservatoires nationaux, lâ€™opÃ©ra, le ballet, etc. Dire aujourdâ€™hui que le pluralisme culturel est une rÃ©alitÃ© ne suffit pas.
Soutenir lâ€™idÃ©al dÃ©mocratique et les vertus rÃ©publicaines par la dÃ©claration incantatoire au JT ou dans un meeting ne suffit pas. Solliciter le wali ou lâ€™administration en dehors de la loi revient Ã maintenir de maniÃ¨re factice et Ã©phÃ©mÃ¨re de vieilles habitudes et pÃ©renniser une gestion rentiÃ¨re autour de lâ€™inauguration dâ€™un festival, dâ€™un premier tour de manivelle ou dâ€™un colloque juste bons Ã fournir des minutes au journal tÃ©lÃ©visÃ©. Imaginons lâ€™embarras dâ€™un ministre dans un pays oÃ¹ se produisent, chaque annÃ©e, des centaines de concerts, de films, de livres, de piÃ¨ces, de tÃ©lÃ©films, dâ€™expositionsâ€¦ Que va-t-il inaugurer ?
Dans la production culturelle et artistique, lâ€™entreprise privÃ©e est vitale. Cependant, elle ne dispense pas lâ€™Etat de ses missions de service public ni de ses obligations lÃ©gislatives, rÃ©glementaires et financiÃ¨res pour le soutien continu, le dÃ©veloppement, la diffusion et le rayonnement de la culture.
Dans une dÃ©mocratie oÃ¹ la culture a une place dÃ©terminante comme fondement, champ symbolique et fÃ©dÃ©rateur des diversitÃ©s, comme industries et respiration sociale, son importance est proportionnelle Ã son budget et au nombre et Ã la qualitÃ© des lois qui lâ€™organisent. Les gouvernants procÃ¨dent par deux actions qui caractÃ©risent lâ€™exercice du pouvoir et lâ€™Etat de droit. La premiÃ¨re consiste en des options stratÃ©giques qui touchent les secteurs privÃ© et public. Elles sont prÃ©sentÃ©es sous forme de lois soumises au dÃ©bat dans la sociÃ©tÃ© mais fondamentalement au Parlement Ã qui revient le dernier mot. Ces lois sur le long terme rÃ©vÃ¨lent un choix de sociÃ©tÃ© majoritaire, des ambitions tournÃ©es vers lâ€™avenir et la modernitÃ©, des orientations Ã©conomiques et lâ€™insertion dans lâ€™universel. Elles transcendent les alternances politiques pour ce qui est de lâ€™essentiel. Il y a ensuite, pour la sphÃ¨re publique, le choix des compÃ©tences et une batterie dâ€™adjuvants : organigrammes â€“ plans de travail â€“ cahiers des charges â€“ conseil dâ€™administration â€“ objectifs planifiÃ©s et financÃ©s â€“ contrÃ´le et sanctions dans les deux sens, etc.
A lâ€™observer, dans la gouvernance actuelle, certes handicapÃ©e par la gestion dâ€™annÃ©es

meurtriÃ¨res qui ont grandement disloquÃ© le champ culturel, il y a comme une tendance Ã ne faire reposer les efforts et Ã orienter toutes les critiques quâ€™en direction du dÃ©partement ministÃ©riel en charge de la culture, des arts, du patrimoine matÃ©riel et immatÃ©riel et de tout ce qui touche Ã la crÃ©ation. Les passerelles avec le secteur privÃ©, le gros mÃ©cÃ©nat, la coopÃ©ration pensÃ©e avec les pays Ã©trangers, des lois et rÃ¨glements qui rÃ©duisent et rassurent lâ€™investissement sont Ã imaginer.

A. B.

Posté par : alger-culture, le February 27 2007 21:11:55